

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 026-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	151 100	0	0	0	7 900	13 700	0	0	0	172 700
2023-2028	172 100	0	0	0	4 900	24 800	0	0	0	201 800
Δ	14%	-	-	-	-38%	81%	-	-	-	17%

Enjeux reliés aux résultats préliminaires

Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 1 000 m³/an. Ce volume ne pourrait être prélevé ailleurs sur le territoire.

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Bureau du forestier
en chef

Québec

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Unité d'aménagement certifiée selon la norme du Forest Stewardship Council
- ▶ Les modalités considérées pour la période 2018-2023 sont reconduites
- ▶ Un projet d'aire protégée d'une superficie totale de 14 322 hectares proposé par le requérant est exclu de l'aménagement forestier pour 10 ans

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	172 100	0	0	0	4 900	24 800	0	0	0	201 800
Certification	-5 300	0	0	0	-100	-900	0	0	0	-6 300

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	1 410	0	100	0
2023-2028	1 590	0	60	0
Δ	13%	-	-40%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Proportion des coupes partielles diminuée à l'équivalent de 4 % des coupes totales

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	410	0	40	40
2023-2028	430	0	150	50
Δ	5%	-	275%	25%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Davantage de travaux d'entretien afin d'assurer le rendement des plantations
- ▶ Remise en production de 10 ha/an de superficie actuellement mal régénérée

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 965 400 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de 916 300 \$, soit 95 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	228 690	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	55 440	24%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	7 750	3%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	19 100	8%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	146 400	64%

Principaux changements dans le territoire

Aucun changement majeur au territoire

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Maintien de 100 % du territoire sous un degré d'altération modéré
Structure complexe	Réalisation de 60 ha/an de coupes progressives irrégulières en pessière
Legs biologiques	Rétention de 2 % du volume dans 80 % de la superficie des coupes totales
Aires protégées	3 200 hectares exclus du territoire aménagé
Organisation spatiale	Approche par compartiment d'organisation spatiale en pessière

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Stratégie visant le maintien ou l'amélioration de la productivité des écosystèmes forestiers. Le rendement unitaire de 1,10 m ³ /ha/an au dernier calcul passe à 1,32 m ³ /ha/an
Superficies régénérées mal	Remise en production de 10 ha/an pour les 25 premières années
Pertes de superficie	Retrait de la superficie associée aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Retrait des lisières boisées riveraines, écotones, marécages arborescents et milieux humides d'intérêt identifiés
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 850 hectares ou moins de 1 %

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Production de bois	Réalisation de 420 ha/an de plantations
	Réalisation de 200 ha/an d'entretien et d'éducation de la régénération
Valeur des bois	Cible d'un minimum de 115 dm ³ /tige moyen pour les bois SEPM

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Prise en compte des encadrements visuels reconnus selon la réglementation
	Réalisation de 60 ha/an de coupes progressives irrégulières

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*¹. Cette dernière pourra être considérée lors d'une mise à jour ultérieure des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 27 avril 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

